

Extrait d'une délibération du Conseil Régional en réunion les 16 & 17 décembre 2021 (réf. AP-2021-12 / 03-3-6073)

MISE EN ŒUVRE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET): BILAN ET PERSPECTIVES

«L'éolien fait l'objet d'une vigilance particulière de la Région qui défend une posture très contraignante sur ce sujet. Le SRADDET souhaite que le développement de l'énergie éolienne se fasse de manière maîtrisée et recommande de porter une attention particulière à la concertation et à la pédagogie en amont de chaque projet. Le développement des installations doit se faire là où les élus locaux le souhaitent. La Région maintient sa position d'un soutien aux territoires qui refuseraient les éoliennes et qui se les verraient imposer par des autorisations préfectorales au détriment de la qualité des paysages et de la vie des habitants. Il existe aujourd'hui une quarantaine de projets avancés (autorisés ou en instruction), dont une dizaine sont localisés dans le département de l'Allier. La Région intervient aux côtés des collectivités impactées par les projets et opposées à leur réalisation en engageant un recours après l'enquête publique et l'autorisation environnementale donnée par le Préfet. A ce jour, la Région a engagé un recours contre un projet éolien dans l'Allier, suite aux avis défavorables rendus par 6 collectivités locales et 3 commissaires enquêteurs.»